



**Bienvenue**

**à**

**GUÉNIN**





Découvrir un village, s'y installer et y habiter, s'y sentir pleinement citoyen, nécessite parfois d'être aidé, accompagné, orienté ....

Pour cela, toute la municipalité et l'équipe de la Mairie de Guénin vous souhaitent la bienvenue et sont à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

C'est pourquoi, ce livret d'accueil, édité pour vous, vous permettra de découvrir toutes les facettes de la vie sociale, associative et économique de la commune. Il vous incitera, nous l'espérons, à y vivre pleinement en participant à ses animations.

Par ailleurs, notre site internet, page Facebook, notre bulletin et infos trimestrielles vous renseignent régulièrement sur les actualités de notre commune.

Notre communauté de communes est soucieuse de développer notre territoire et de vous apporter tous les services nécessaires à son bon fonctionnement.

Vivre à Guénin, c'est faire le pari d'apporter sa contribution au développement d'une commune tournée vers l'avenir.

C'est cette ambition, que nous, élus, avons envie de vous faire connaître et de partager avec vous.

Anthony ONNO

Maire de Guénin

Vice-Président de l'intercommunalité.

**PLUMÉLIAU**  
(7 km) 10 min



**LOCMINÉ**  
(12 km) 13 min



**BAUD** (6 km)  
8 min



### Les grandes agglomérations

Pontivy : 20 km - 22 min

Lorient : 39 km - 35 min

Vannes : 38 km - 40 min



Médecins



Pharmacies



Supermarchés



Restaurants



Cinéma



Piscine



## Guénin,

une commune qui se veut accueillante, innovante, dynamique et entreprenante. Une commune à taille humaine, capable de répondre aux besoins de ceux qui vous sont chers, attentive à la qualité de vie de toutes les générations. Une commune résolument tournée vers l'avenir, respectueuse des intérêts des générations futures, au cœur d'une région dynamique sur le plan économique, culturel, associatif et sportif.



Au cœur du Morbihan, à 35 minutes de la mer, et des villes de Vannes et Lorient, la commune s'étend sur un territoire de 2871 ha et compte 1795 habitants.

Guénin,  
ma commune

L'église est datée du XVIIIème siècle. Un plan d'eau de 3 hectares autour duquel s'étend tout un espace ludique : jeux pour enfants, pataugeoire, jeux de boules, mini-golf, pêche, offre un moment de détente dans un cadre arboré et reposant.

Une médiathèque, une salle polyvalente, une salle multifonctions et un city stade permettent de répondre aux attentes et aux besoins de la population locale et extra-communale tant au niveau culturel, festif que sportif.



## LE MANÉGUEN (montagne blanche)

Dans un cadre de pierres sèches et de grands arbres, à l'abri des vents, se tapit la Chapelle Notre-Dame du Manéguen. Descendant avec la pente, cet édifice de granit dessine la croix latine. Le pardon est célébré le 3<sup>ème</sup> dimanche de juillet.

La Chapelle du Mané-Guen est dédiée à la « Vierge de la montagne blanche ». Elle fut construite en 1577. L'ensemble, chapelle, placître et le mur d'enclos, furent classés Monuments historique en 1963.



## LA CHAPELLE ST MICHEL

Située au sommet du Mané-Guen. Elle fut construite en 1783 avec les pierres de la chapelle de Locmiquel. On rapporte qu'en 1300, la colline aurait été mystérieusement illuminée pendant plusieurs jours et nuits.



## Le Patrimoine

### LA PIERRE DU SACRIFICE

Au sommet du Manéguen d'où l'on aperçoit le bourg de Guénin, de nombreux rochers sont épars. Le plus beau de tous se trouve en surplomb du côté de la descente. Sa face supérieure est creusée d'une double excavation où pourraient se loger, une tête et un corps humain.

Bien qu'on ait invoqué, comme pour les mégalithes de ce genre, le seul travail de l'érosion, l'hypothèse de l'autel druidique, aménagé pour des meurtres rituels, est ici très vraisemblable.



## MAIRIE DE GUÉNIN

2 rue du Manéguen  
56150 Guénin—02 97 39 09 09

Commune-de-guenin@wanadoo.fr  
guenin56.fr - Facebook

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 13h30-17h30  
Mardi : 9h00-12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi et jeudi : 9h00-12h30  
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h30  
Samedi : 9h-12h



Services  
communaux

A votre service  
pour toutes  
questions

### L'AGENCE POSTALE

2 rue du Manéguen  
(mitoyenne à la mairie)  
02 97 51 04 00



### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h00-16h00  
Mardi : 10h00-12h00  
Mercredi : 14h00-16h00  
Jeudi : 10h00-12h00  
Vendredi : 14h00-16h00  
Samedi : 10h00-11h30  
Levée du courrier : 12h30 - 11h le samedi

**LA MÉDIATHÈQUE** 2 rue du Presbytère—02 97 39 03 42

La médiathèque fait partie du réseau « Médi@ne ».

Pour suivre l'actualité du réseau, connaître les nouveautés et faire vos réservations, connectez-vous sur

[www.mediane.bzh](http://www.mediane.bzh)

Ouverture au public		
Mardi		
Mercredi	10h-12h	
Vendredi	10h-12h	13h30-18h
Samedi	10h-12h	15h-18h 13h30-16h30

### LE RESTAURANT SCOLAIRE

Chaque jour, les agents communaux confectionnent sur place environ 200 repas pour les enfants scolarisés.

### LES REPAS A DOMICILE

La commune propose le portage de repas à domicile. Ils sont livrés du lundi au vendredi et sont confectionnés par les agents communaux.





## LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

2 rue du Presbytère – 06 78 04 32 37

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de  
7h à 8h45 et de 16h15 à 19h00



ENFANCE

## CENTRE DE LOISIRS

L'ALSH fonctionne tous les mercredis et vacances  
scolaires (1<sup>ère</sup> semaine de Noël)  
pour les enfants de 3 à 12 ans.

Ouvert de 9h00 à 17h00.

Garderie de 7h30 à 18h30

(à l'école publique. Accès par le bas)

Repas du midi à la cantine municipale

(Repas fait sur place)







## LES ÉCOLES PRIMAIRES

**Ecole Publique de L'Ével**  
6 rue du Manéguen  
02 97 51 06 87



**École Notre Dame**  
25 rue du Manéguen  
02 97 51 04 03

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

### Pour les primaires

Baud Communauté

Service des Transports Scolaires

4, Chemin de Kermarec

CS 70035, 56150 BAUD

02 97 39 17 09

tscol@baudcom.bzh



### Pour les collégiens et lycéens

La Région Bretagne

Direction des transports

Antenne de Vannes

10, rue Saint tropez

56000 VANNES

02 99 300 300



Déménager implique de réaliser de nombreuses démarches en tous genres. Pas toujours facile de s'y retrouver et de ne rien oublier. Pour vous aider, voici une liste des incontournables !

### Déclaration du changement d'adresse

Plusieurs administrations et organismes sont à prévenir lorsque vous changez de logement. Un télé-service mis en place par l'État permet de déclarer en ligne, et en une seule démarche, votre déménagement : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce service, pensez à indiquer votre changement d'adresse à :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou Mutualité Agricole (MSA)

Votre caisse de retraite.

Votre banque

Le service des impôts

Votre complémentaire santé et/ou votre mutuelle

Votre assureur

Carte grise véhicule, Vous avez un mois pour changer l'adresse de votre carte grise.

Je déménage,  
à quoi dois-je  
penser ?

### Inscription sur la liste électorale

#### Changement d'établissement scolaire

**laire** : Si votre enfant a commencé l'année scolaire dans une école avant votre déménagement, vous n'êtes pas obligé de le changer d'établissement, tant qu'il n'a pas terminé son cycle scolaire. À la rentrée suivante, il faudra l'inscrire dans l'école correspondant à votre nouvelle adresse, ou demander une dérogation.

**Eau** : Relevez l'index du compteur d'eau et souscrivez un contrat d'abonnement auprès de la SAUR

**Electricité** : Avant de quitter votre logement, résiliez vos contrats de fourniture d'énergie. Avant d'emménager dans votre nouveau logement, prenez contact avec le fournisseur d'énergie de votre choix pour souscrire un contrat. Le jour du déménagement, relevez les compteurs de votre ancien ET nouveau logement. Transmettez les index au fournisseur concerné.

**Ordures ménagères** : Si vous payez une redevance des ordures ménagères, prévenez votre ancienne mairie ou le syndicat intercommunal compétent afin d'arrêter la facturation. Afin de profiter du service de collecte des ordures ménagères, récupérer votre badge auprès du service de gestion des déchets de Baud communauté

02 97 39 17 09 - badge@baudcom.bzh



### Téléphone :

Une ligne téléphonique est nécessaire pour raccorder votre logement à internet.

S'il n'y a jamais eu le téléphone dans votre logement vous devrez créer une ligne téléphonique auprès de l'opérateur historique et l'activer. Il est préférable de le faire quelques semaines avant le déménagement pour avoir une ligne téléphonique active le jour de votre arrivée.

Si la ligne est existante, transférez-la en demandant à votre propriétaire ou à votre agence : le numéro de la ligne, le nom des anciens occupants, munissez-vous de l'adresse de votre nouveau logement. Le délai d'acheminement variant d'une semaine à un mois, mieux vaut s'y prendre à l'avance !

**La Poste** : Le service payant de La Poste de « réexpédition nationale » vous permet de transférer votre courrier de votre ancien à votre nouveau domicile, sur une période de 6 ou 12 mois. Plus d'informations sur [laposte.fr](http://laposte.fr), rubrique « Déménagement et installation ».



Retrouvez  
toutes les actus, les démarches  
en ligne, les contacts,  
et toute la vie municipale sur

[guenin56.fr](http://guenin56.fr)

facebook